

AGRI'GERM 1510



DESINFECTANT À LARGE SPECTRE

Bactericide - Fongicide - Virucide

**Pour les surfaces,
murs, sols
& équipement**

**Garanti sans
formol**

AGRI'GERM 1510
est extrêmement concentré
et garanti sans formol

AGRI'GERM 1510

AVANTAGES

- Désinfectant sans formol, et virucide à 1,25% : très économique.
- Actif et testé en condition de saleté : efficace dans toutes les conditions.
- Rémanent et n'entraîne aucune résistance : sécurité des résultats.
- Peut être utilisé en cours d'élevage : fait donc en permanence baisser la « pression microbienne ».

UTILISATIONS

- Pour tous élevages terrestres : volailles de chair et pondeuses, lapins, porcs, bovins, ovins, caprins, chevaux...
- Désinfection des surfaces après nettoyage : matériels, véhicules et logements d'animaux, locaux et matériels de stockage et de préparation de la nourriture des animaux.
- Désinfection des surfaces en cours d'élevage : éviter de pulvériser directement sur les animaux.
- Pédiluves et rotoluves : solution désinfectante.

MODE D'EMPLOI

- Vide sanitaire : murs, plafonds, sols, abords, abreuvoirs, pipettes, mangeoires, circuits d'eau, cages, bacs, silos... Désinsectisation et nettoyage-rinçage préalable. Diluer AGRIGERM 1510 de 0,25 % (désinfection d'entretien) à 1,25 % (désinfection de choc). Traiter par pulvérisation, trempage, lavage-brossage en laissant agir 20'. Pour les surfaces destinées à rentrer en contact avec les denrées alimentaires, rincer à l'eau et contrôler l'élimination d'AGRIGERM 1510. Ne pas rincer les murs, les sols, et abords.
- Désinfection en présence d'animaux des murs, parois, sols... : Diluer AGRIGERM 1510 à 1,25 %. Traiter par pulvérisation 2 à 7 fois/semaine avec un pulvérisateur en évitant de pulvériser directement sur les animaux.
- Pédiluves et rotoluves : solution d'AGRIGERM 1510 à 1,25 % qu'il faut renouveler régulièrement.
- Note : bien désinfecter aussi l'intérieur des véhicules d'aliments, d'animaux.

CARACTERISTIQUES

- Liquide limpide, pratiquement incolore, moussant.
- Mouillant et tensio-actif. pH à 0,25 % = 5,5 ; pH à 1,25 % = 4,5
- Composition : 20 g/l de chlorure de diméthyl didécyl ammonium, 80 g/l chlorure d'alkyl benzyldinethyl ammonium, 150 g/l de glutaraldéhyde.
- Conforme aux normes AFNOR T72300 (bactéricide eau dure et protéine), 72180(virucide) et EN 1276 (bactéricide).
- Notamment actif sur : Virus Influenza Aviaire H7N1 et H5N1 à 0,10 % en 120 minutes et à 0,25% en 60 minutes, Virus d'Aujeszki à 0,20%, virus de Newcastle à 0,50%, virus de Gumboro à 0,20%.

SECURITE ET ENVIRONNEMENT

- Homologation n° 2030019 du Ministère de l'Agriculture pour Logement, matériel de transport et d'élevage des animaux domestiques (bactéricide 0,25% en 5 mn, fongicide 2,5 % en 15 mn, virucide 1,25% en 30 mn). Préparation et transport de la nourriture des animaux domestiques, récolte, transport, stockage, transformation, commercialisation POA POV, (bactéricide 0,20% en 5 mn et fongicide 2,5 % en 15 mn).
- Agrément DSV n° 00845 à la dose de 0,5 % (maladies d'origine virale) et 3 % (maladies d'origine bactérienne).
- Efficace sur les virus de l'Influenza Aviaire H7N1 et H5N1 à 0,25% en 60mn.
- Conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (rinçage obligatoire si contact alimentaire)
- Matières actives notifiées au titre de la directive européenne 98/8 relative aux biocides.
- Classé corrosif.



AEDES